

Communiqué du Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation

COVID-19 : Licenciement et non paiement des salaires

Le Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation demande aux travailleurs qui ont été **licenciés** ou qui n'ont **pas été payés** pendant la période de **confinement**, de rapporter leurs cas aux inspecteurs du travail dans les plus brefs délais, s'ils ne l'ont pas encore fait.

Les inspecteurs du travail peuvent être contactés de 09 00 heures à 16 00 heures sur les numéros suivants :

Régions	Numéros de téléphone
Nord	57592849 57813888
Port Louis	57918698 5 762 2556
Est	59253132 54570748
Sud	57896284 57853586
Curepipe, Vacoas et Quatre Bornes	59115601 57552231
Rose Hill, Beau Bassin et Rivière Noire	58151080 59266269

Les plaintes peuvent être aussi adressées par e-mail a travers le « Citizen Support Unit Portal » sur l'adresse suivante : <https://www.csu.mu>

25 Avril 2020